

Image not found or type unknown



## Close de non concurrence

Par **Elcalon35**, le **21/02/2019** à **16:43**

Bonjour

J'ai vendu mon salon de coiffure voilà huit mois passés l'acheteuse assigné mon épouse pour non respect de la close de non concurrence Elle stipule que je ne peux m'installer et être salarié à 7kms et dommage de 100€par jours. J'ai trouvé un cdi de coiffeuse à 6.9km.qu'elle sont les risques.

Cordialement

Patrice